

FONTENAY S'ENGAGE POUR VOTRE SANTE AVEC LA MUTUELLE COMMUNALE

en partenariat avec



Contacts pour RDV et Informations

01 48 57 93 75

fontenay@mutuelle-familiale.fr

DISPOSER D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ EST ESSENTIEL

- Pour se soigner et être remboursé.e des frais médicaux en complément de la sécurité sociale
- Pour avoir accès au 100% santé (Optique, dentaire, aides auditives le tout remboursé sans reste à charge)

Si vous avez de petits revenus

- Vous pouvez bénéficier de la **Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** proposée par l'assurance maladie :
- gratuit pour les revenus inférieurs à 810 euros par mois
 - modeste participation pour les revenus inférieurs à 1093 euros par mois

Si vos revenus sont au-dessus du seuil donnant accès à la CSS

- **Des mutuelles** peuvent prendre en charge la part complémentaire de vos frais de santé pour que vous puissiez ne pas avoir de reste à charge.

A Fontenay, depuis octobre 2022

Pour assurer à toutes et tous une complémentaire santé de qualité à un prix abordable, la municipalité a mis en place une **Mutuelle Santé Communale** en partenariat avec la **Mutuelle Familiale** (mutuelle régie par le code de la mutualité).

Cela permet aux fontenaysien.ne et aux personnes ayant une activité sur la ville de pouvoir accéder aux offres de cette mutuelle avec des tarifs, très avantageux.

Tarifs mensuels selon l'âge et le niveau de couverture souhaité. Cotisation entre 20 et 98 euros max. Tarifs non évolutifs après 71ans. Engagement de non augmentation des tarifs jusqu'au 31/12/24, remboursement dès l'adhésion (pas de carence) et pas de questionnaire médical.

- Cela peut vous faciliter l'accès à une mutuelle santé si vous n'en bénéficiez pas encore, parce que cela était trop coûteux jusque là
- Ou simplement vous permettre de bénéficier d'une offre plus adaptée et faire des économies.

Un formulaire est à votre disposition si vous souhaitez en savoir plus.

Informez-vous au 01 48 57 93 75

**Si vous avez besoin d'aide ou besoin de plus d'informations
parlez-en aux personnels des accueils municipaux**